

fongicide Pristine

fiche technologique

raisins

Protection préventive à large spectre avec avantages AgCelence^{MD}.

- Effet systémique local et résistance rapide au délavage par la pluie
- Modes d'action multiples offrant une protection contre les principales maladies des raisins
- Cible plusieurs stades du cycle biologique de la maladie pour prévenir l'infection initiale et la propagation de la maladie
- Avantages **AgCelence** exclusifs¹ pour une meilleure tolérance au stress et un potentiel de rendement accru

Matières actives

Boscalide – groupe 7
 Pyraclostrobine – groupe 11

Type de formulation

Granulé mouillable

Une caisse contient

4 bidons de 2,83 kg

Entreposage

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dépourvu de drain de plancher.

Cultures

Raisins
 Pourriture noire et mildiou

Pourriture grise

Oïdium

Calendrier de traitement

Intervalle de 10 à 14 jours

Traiter à compter de la préfloraison ou avant l'apparition de la maladie, à intervalles de 10 à 14 jours.

Traiter avant l'apparition de la maladie, pendant la floraison, avant la formation complète des grappes et à la véraison.

Traiter à l'éclatement des bourgeons ou avant l'apparition de la maladie, à intervalles de 10 à 14 jours ou de 21 jours.

Appliquer en mode préventif, avant le développement de la maladie. Utiliser un intervalle court pendant les périodes de croissance rapide ou de forte pression de la maladie.

Maladies supprimées

Dans les raisins.

Anthraxnose (*Elsinoe ampelina*)², pourriture noire (*Guignardia bidwellii*)³, pourriture grise (*Botrytis cinerea*)⁴, complexe de la pourriture de la grappe (*Cladosporium* spp., *Aspergillus* spp.), mildiou (*Plasmopara viticola*)², oïdium (*Uncinula necator*)

¹ Les avantages **AgCelence** concernent les produits qui contiennent la matière active pyraclostrobine.

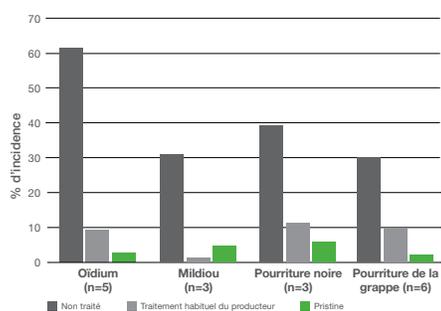
Toutes les comparaisons sont par rapport au traitement habituel du producteur, à moins d'indication contraire.

² Foliaire

³ Fruits

⁴ Répression seulement.

Pristine procure une maîtrise exceptionnelle des maladies des raisins



Source: Études de BASF et de tiers indépendants, 1997-2003
 Emplacements : Colombie-Britannique, New York, Michigan, Californie, Oregon

Doses d'emploi

Un bidon de Pristine^{MD} traite de 3,8 à 6,7 ha (de 9,5 à 16,6 acres).

Raisins 420 à 735 g/ha (170 à 297 g/acre)

Utiliser les fortes doses pour supprimer l'antracnose, la pourriture noire et le mildiou dans les raisins.

Utiliser une forte dose pendant les périodes de croissance rapide et de forte pression de la maladie.

Séquence des mélanges

1. S'assurer que la cuve du pulvérisateur est propre avant de l'utiliser.
 2. Remplir la cuve à moitié d'eau et démarrer l'agitation.
 3. Ajouter la quantité requise de fongicide Pristine dans la cuve.
 4. Continuer d'agiter tout en finissant de remplir la cuve.
 5. Après l'utilisation, nettoyer la cuve du pulvérisateur conformément aux recommandations de l'étiquette.
-

Conseils d'application

Résistance au délavage par la pluie – 1 heure.

Délai de sécurité après traitement – Une fois sec, jusqu'à 21 jours.

Consulter l'étiquette pour de plus amples détails.

Gestion de la résistance – Ne pas faire plus de deux traitements consécutifs du fongicide Pristine avant d'alterner avec un fongicide offrant un mode d'action différent et n'appartenant pas aux groupes 7 ou 11. Le nombre d'applications de fongicides du groupe 11 ne doit pas être supérieur au tiers du nombre total d'applications de fongicides par saison.

Précautions

Ne pas utiliser sur les variétés Concord, Fredonia ou Worden, ni sur les raisins de table.

Délai d'attente avant la récolte

14 jours pour les raisins.

Mélanges en cuve

Aucun mélange n'est recommandé sur l'étiquette.

Pour plus d'information

Appelez le Centre d'assistance à la clientèle **AgSolutions^{MD}** au 1-877-371-BASF (2273) ou visitez **agsolutions.ca**.

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

AgSolutions est une marque déposée de BASF Corporation; **AgCelence** et **PRISTINE** sont des marques déposées de BASF SE; toutes sont utilisées avec autorisation par BASF Canada Inc. Le fongicide **PRISTINE** devrait être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte préventive contre les maladies. © 2015 BASF Canada Inc.